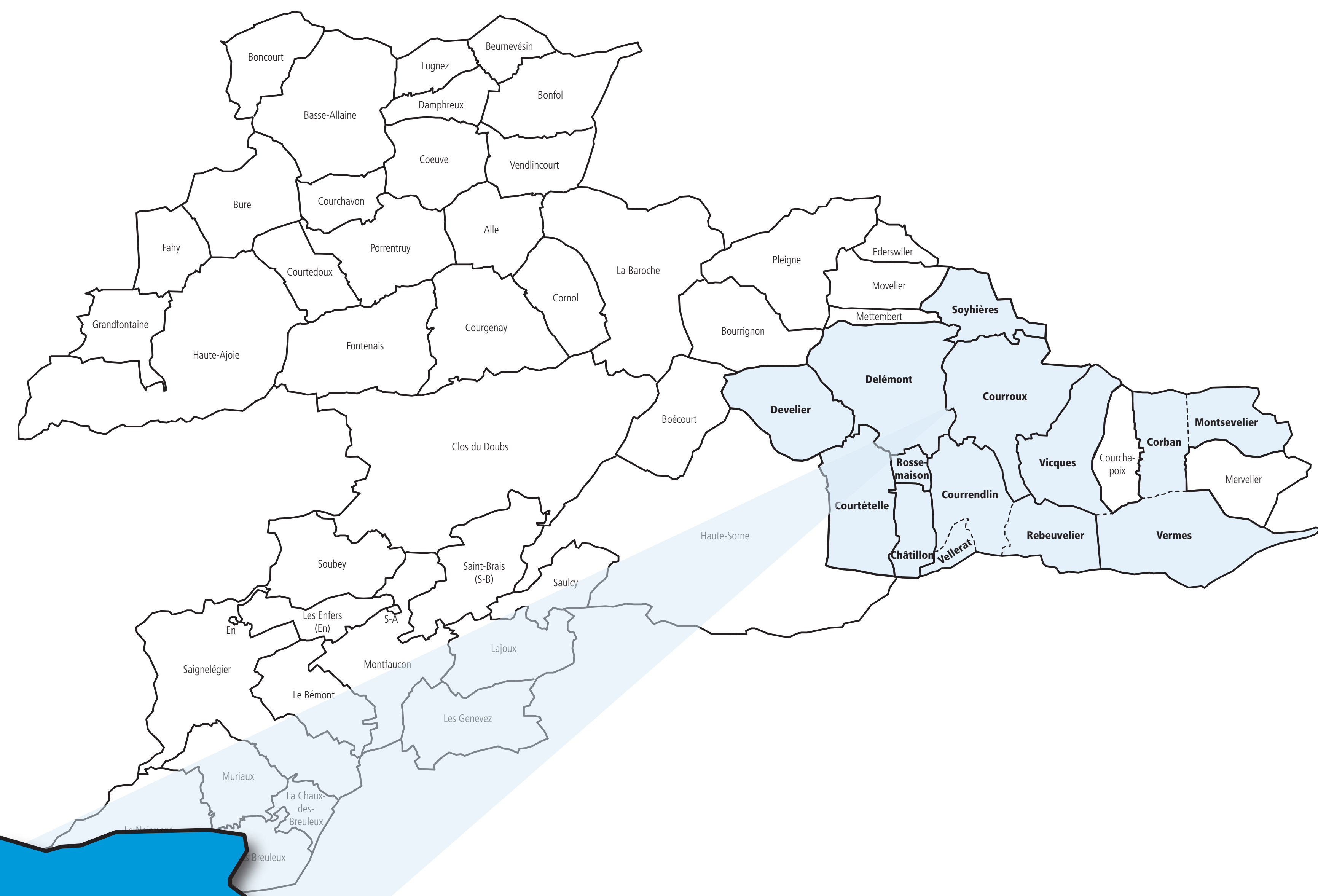
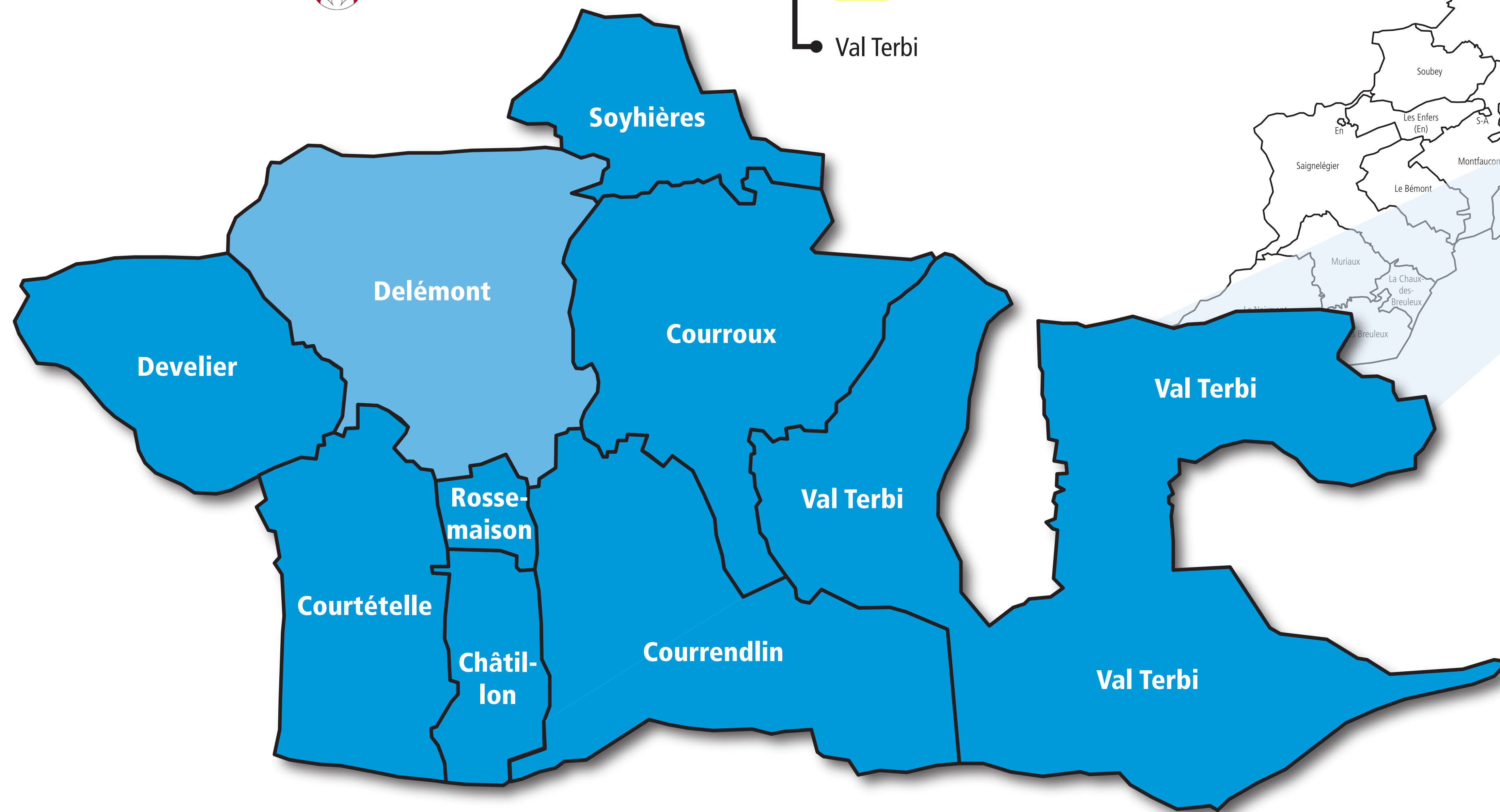
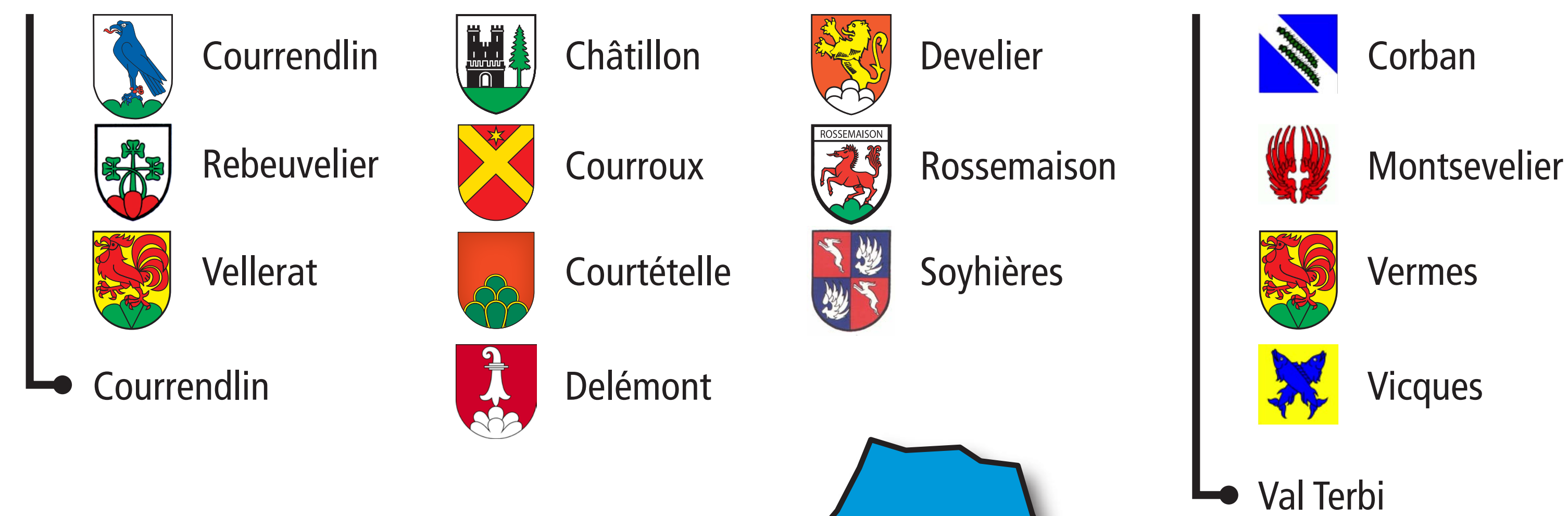


# L'agglomération de Delémont, c'est quoi? ...ça sert à quoi?

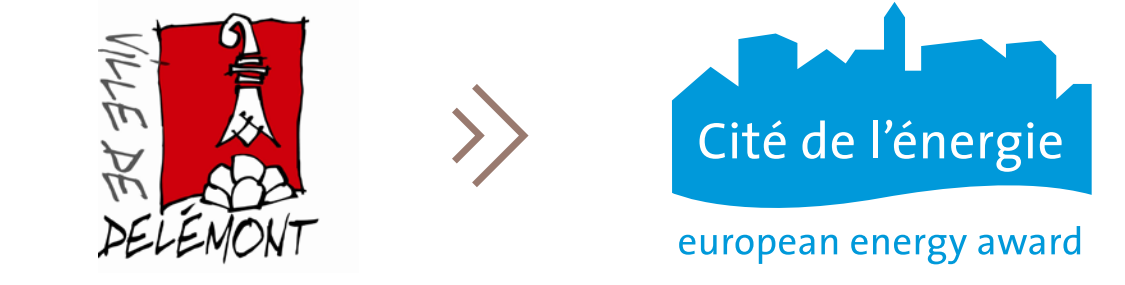
## Syndicat de neuf communes



- 150 km<sup>2</sup> | 20 % de la surface du canton
- 28'000 habitants | 38 % de la population du canton
- Budget annuel de 180 000 CHF (variable selon l'année)
- Obtention de financements fédéraux de 10.7 mio CHF
- Collaboration intercommunale depuis 2007 (la charte)
- Syndicat depuis 2012

### CITÉ DE L'ÉNERGIE ET AGGLOMÉRATION DE DELÉMONT

**1999**  
La Ville de Delémont obtient sa première labellisation



**2007**  
La Ville de Delémont obtient le label Cité de l'énergie Gold qui récompense les communes dont les résultats sont supérieurs à 75 % des points possibles.



**2015**  
Les communes de l'agglomération décident de coordonner leurs efforts en vue d'obtenir une labellisation conjointe sous l'égide de l'agglomération. La démarche consiste à regrouper les communes de la couronne delémontaine autour d'un plan d'actions compatible avec le processus Cité de l'énergie. Cette démarche est réalisée de manière coordonnée avec la Ville de Delémont qui conserve ses propres objectifs énergétiques.

**2018**  
L'agglomération obtient le label Cité de l'énergie



La Ville de Delémont conserve son label Cité de l'énergie Gold



### LES COLLABORATIONS EFFECTIVES

- Projets d'agglomération (PA1, PA2 et PA3)
- Plan directeur régional (PDR)
- Cité de l'énergie

### UNE COLLABORATION, DANS QUELS BUTS ?

Afin de mettre en commun des ressources et potentiels, de préserver la qualité de vie au sein de l'agglomération, de promouvoir son développement, d'augmenter l'efficacité de sa gestion interne et de renforcer son attractivité vis-à-vis de l'extérieur.

L'agglomération de Delémont oriente son développement selon les principes de la durabilité, soit l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale.

En adhérant au Syndicat d'agglomération de Delémont, les communes se sont engagées à réaliser un plan directeur régional (PDR) et à se coordonner dans des domaines tels que les transports, les équipements et les services, le patrimoine et le paysage, l'énergie, le développement économique ou encore la gestion administrative et technique.

